Le magazine des clients de la Suva N° 4 // Novembre 2017

benefit

Accidents coûteux

Comment un accident de ski plombe l'assurance et comment il peut être évité.

→ Page 4

Roulette russe

Comment certains risquent leur vie sur les toits suisses.

→ Page 13

Créativité et inventivité

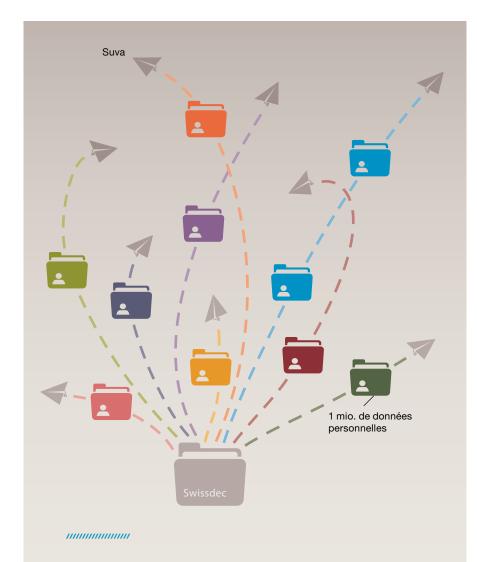
Comment un grutier fait son retour sur le chantier malgré sa prothèse jambière.

→ Page 18





Mieux qu'une assurance



10 mio.

Entre mai 2016 et avril 2017, les employeurs ont transmis près de 10 millions de données personnelles via Swissdec. Ils ont l'obligation de tenir une comptabilité salariale et de déclarer une fois par an les salaires soumis aux primes à divers organismes comme la Suva ou la caisse de compensation, dont le nombre peut aller jusqu'à neuf par travailleur. Une démarche simple et économique grâce aux comptabilités salariales certifiées Swissdec!

Comme neige au soleil

Je suis une snowboardeuse occasionnelle prudente. C'est ce que m'apprend le test pour les sports de neige de la Suva. Et c'est vrai: je sillonne les pistes sur ma planche environ deux jours par saison, uniquement par beau temps. Et il est également vrai que je surfe plutôt prudemment, sans jamais quitter la piste. Mais ne cachons rien: le test a également révélé que ma forme physique n'est pas au top! Pour ne pas mettre ma santé en danger sur les pistes, il faut surtout que j'améliore ma musculature au niveau des jambes et du tronc.

Les conseils individuels fournis par le test pour les sports de neige vous aident aussi, vous et vos collaborateurs, à prévenir les accidents. La prévention en matière de sécurité durant les loisirs est payante. Des études ont révélé que chaque franc investi dans la prévention permet aux entreprises d'économiser

Je vous souhaite une excellente saison d'hiver, que vos efforts pour prévenir les accidents de sports de neige portent leurs fruits et que les accidents fondent comme neige au soleil!

Cordialement

Regula Müller

Rédactrice en chef «benefit»









REPORTAGE

04 Un investissement payant

Les accidents occasionnent des coûts élevés pour l'entreprise, même si celle-ci est assurée. La prévention permet cependant de baisser massivement ces coûts. Le test pour les sports de neige de la Suva permet d'éviter les accidents durant la saison à venir.

ACTUALITÉS

- 10 Event Tribunal 2017
- 11 Les accidents ne sont pas une fatalité
- 12 «Il n'y a pas de petites économies»

A la Suva, environ 90 spécialistes des frais de traitement veillent à ce que les coûts des traitements médicaux et des thérapies soient maîtrisés.

- 13 Sinon, c'est la «roulette russe»
- 14 Sports d'hiver: à vos skis, prêts, partez!

14 Une perspective plutôt qu'une rente

Avec son programme de réinsertion, la Suva a pu réaliser des économies d'environ 10 millions de francs durant l'année dernière. 34 personnes ont ainsi pu bénéficier d'une nouvelle perspective professionnelle après un accident.

- 15 Attaches rapides
- 15 Loi sur les détectives
- 15 Toolbox dédiée aux EPI
- 16 **CONCOURS**
- 17 INSTRUCTION EXEMPLAIRE
- 18 BRAVO
- 20 **PORTRAIT**
- 22 **SERVICE**

Un investissement payant

Tout accident, même couvert par l'assurance, engendre des coûts pour l'entreprise. Aux éventuelles répercussions sur les primes s'ajoutent en effet les pertes dues aux absences des collaborateurs. Il vaut donc la peine à plusieurs égards d'investir dans la prévention.

Texte: Regula Müller // Photo: Raffael Waldner et Dominik Wunderli

Jakob P. prend la première télécabine, chausse ses skis et commence à descendre en slalomant sur la piste parfaitement damée. En cette matinée ensoleillée, cet installateur sanitaire de 49 ans compte bien profiter des 30 cm de poudreuse tombés pendant la nuit. Mais il se laisse distraire un instant par les appels d'un enfant sur le télésiège au-dessus de lui et chute sur plusieurs mètres. La Rega l'évacue alors vers l'hôpital universitaire. Le diagnostic tombe rapidement: les lésions causées à la colonne cervicale sont telles que le patient restera tétraplégique, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus jamais bouger les bras ni les jambes.

Fictive, cette histoire aurait pourtant très bien pu se passer dans la réalité. Chaque année, les assurances-accidents enregistrent environ 33 000 accidents de ski et de snowboard, qui leur coûtent quelque 274 millions de francs. Outre beaucoup de souffrance, un accident comme celui de Jakob P. engendre des frais avoisinant les 3 millions de francs: frais de traitement, indemnités journalières, allocation pour impotent, indemnité pour atteinte à l'intégrité et rente d'invalidité (voir illustration aux pages 6 et 7). La plupart des entreprises ne pouvant assumer seules de tels coûts, il faut qu'elles puissent se tourner vers une assurance-accidents. Les 3 millions de francs évoqués peuvent cor-

respondre à la somme des primes versées par jusqu'à 2500 personnes assurées.

Test pour les sports de neige

Les entreprises ont tout intérêt à investir dans la prévention, qui permet de réduire non seulement les primes, mais aussi les absences; en effet, chaque jour d'absence se traduit par des coûts compris entre 600 et 1000 francs. Stephan Künzler, membre de la direction de HOLIN-GER SA, en est bien conscient. Spécialisée dans des projets hydrauliques tels que les stations d'épuration, cette société d'ingénieurs-conseils compte quelque 320 collaborateurs. «Nous recensons très peu d'accidents professionnels, mais un nombre d'accidents durant les loisirs supérieur à la moyenne», indique Stephan Künzler. Un conseiller de la Suva a en effet attiré l'attention de l'entreprise sur cette particularité. «Environ la moitié d'entre eux sont imputables à une activité sportive», poursuit-il. Depuis plusieurs années, HOLINGER SA affiche en effet un nombre d'accidents durant les loisirs supérieur à la moyenne de sa branche. Ceux-ci surviennent principalement lors de la pratique du football, du vélo et des sports de neige. En 2015, huit accidents dus à des sports d'hiver ont occasionné 642 jours d'absence. «Bien sûr, la productivité de l'équipe s'en ressent

«Je n'en serais pas là où j'en suis actuellement»



«L'assurance des chefs d'entreprise est une bonne solution», déclare Stefan Farner au sujet de l'assurance pour indépendants.

Le carnet de commande de Stefan Farner est plein. Depuis quinze ans, l'homme de 46 ans dirige une entreprise de peinture à Rupperswil (AG). Ce secteur d'activité relevant du domaine de compétence de la Suva, ses employés sont assurés auprès de celle-ci. En revanche, Stefan Farner étant indépendant, il a dû s'assurer luimême et a opté pour l'assurance des chefs d'entreprise proposée par la Suva. «J'ai toujours été très satisfait de ses prestations. Je savais qu'en tant qu'indépendant je me tournerai vers elle.» Evidemment, Stefan Farner espérait qu'il n'aurait jamais besoin de faire appel à ses services, mais le destin en a décidé autrement.

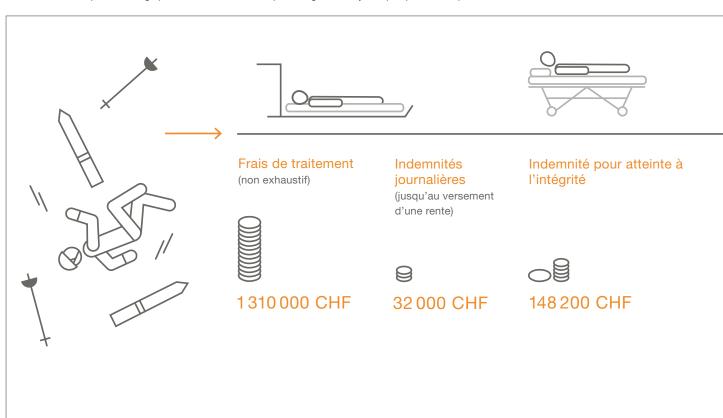
L'accident s'est produit alors qu'il était parti skier à Samnaun avec des collègues pour décompresser et recharger les batteries. Stefan Farner était en train de freiner, quand il a fait une faute de carre. L'homme est tombé, une chute lourde de conséquences: péroné et articulation de la cheville cassés, double fracture du bras et fracture du pouce gauche. Impossible pour lui de reprendre les rênes de son affaire rapidement. Stefan Farner a dû subir plusieurs opérations et séjourner dans une clinique de réadaptation.

«La prime de l'assurance des chefs d'entreprise vaut de l'or», constate Stefan Farner avec du recul. En effet, son entreprise n'a pas souffert financièrement de son absence. Tous les frais médicaux et d'hospitalisation résultant de l'accident ont été directement pris en charge par la Suva. Par ailleurs, l'entrepreneur a perçu une indemnité journalière correspondant à 80 % de son gain assuré, ce qui lui a permis d'embaucher son frère pour le suppléer. La Suva l'a accompagné durant toute la période suivant l'accident. Une spécialiste cas s'est tout d'abord entretenu avec lui, puis une case manager a pris la relève. «Je n'aurais pas pu imaginer meilleur soutien, confie Stefan Farner. J'ai toujours été pris au sérieux.» L'assuré a dû attendre un an et demi avant de reprendre le travail à 100 %. Depuis, son activité n'a jamais été aussi prospère. «Sans la Suva, je n'en serais pas là où j'en suis actuellement.»

→ www.suva.ch/AFC



Les accidents de sports de neige peuvent avoir des conséquences gênantes, y compris pour l'entreprise.



Provisions de rentes

Malgré des efforts de prévention considérables, de nombreux accidents professionnels et durant les loisirs se produisent chaque année, entraînant l'invalidité, voire le décès de la personne assurée. Dans quelque 1900 cas, les accidentés perçoivent une rente d'invalidité, ou leurs veuves, veufs ou orphelins une rente de survivants. L'année où elle octroie une rente, la Suva provisionne sous la forme d'un capital de couverture les moyens financiers destinés aux futurs versements de cette rente. En cas d'invalidité complète de l'accidenté et en fonction de son âge et de son salaire, des valeurs capitalisées de plus de deux millions de francs peuvent être exigibles. Ce capital provisionné représente la majeure partie des valeurs immobilisées, le reste étant constitué de provisions pour les prestations d'assurance à court terme comme les frais de traitement et les indemnités journalières ainsi que de réserves. Les valeurs immobilisées de la Suva ont augmenté en 2016, pour atteindre 48 milliards de francs. Les rentes de la Suva sont donc garanties à long terme. // rmu





Allocation pour impotent (valeur capitalisée)

Rente d'invalidité (valeur capitalisée)





475 000 CHF

775 000 CHF

Total des coûts

2740200 CHF

et la charge de travail doit être répartie sur les autres collaborateurs», explique Stephan Künzler. «Mais ce qui m'importe avant tout, c'est le bien-être de notre personnel.» L'entreprise entend s'en tirer à meilleur compte lors de la prochaine saison d'hiver: elle a réfléchi avec la Suva à une campagne de prévention. «Nous mettons en œuvre diverses mesures dès le mois de novembre. L'objectif est qu'un maximum de collaborateurs effectuent le test pour les sports de neige.»

Lancé l'hiver passé par la Suva, le test pour les sports de neige permet aux skieurs et aux snowboardeurs de mieux évaluer et de réduire le plus possible le risque d'accident. Le principe est simple: il s'agit de répondre à une cinquantaine de questions sur les différents risques présentés (au choix) par les pistes de ski, les snowparks ou le freeride. Le collaborateur reçoit son profil personnel en fonction des réponses qu'il a données. Skieur occasionnel, débutant prudent ou fonceur ayant le goût du risque: au total, les amateurs de glisse sont classés dans douze catégories. Ils obtiennent ensuite des conseils personnalisés ainsi que des recommandations pour réduire au maximum le risque d'accident.

Modifier son comportement sur les pistes

Le ski et le snowboard sollicitant beaucoup le corps, le test pour les sports de neige permet aussi d'évaluer sa condition physique. Un programme d'entraînement avec des exercices (voir p. 14) adaptés à l'état de forme de la personne est alors généré.

Entre décembre 2016 et avril 2017, en Suisse, quelque 34 000 personnes ont déjà effectué le test pour les sports de neige. Les résultats ont montré que les amateurs de glisse avaient une très haute estime de leurs capacités et de leur technique. S'ils font attention aux autres utilisateurs et respectent les règles, leur condition physique est insuffisante dans de nombreux cas et l'effet de groupe induit des comportements plus risqués. Les principaux conseils sont les suivants: ne pas aller à fond et tenir compte de la distance de freinage, pratiquer un sport et effectuer des exercices de fitness régulièrement, et adapter sa vitesse et son style à ses capacités et aux conditions.

Dans l'idéal, les résultats du test contribuent à modifier le comportement du skieur ou du snowboardeur. Pour savoir si cet objectif est atteint, la Suva a interrogé 1500 participants quelques mois après le test. La majorité des sondés a indiqué avoir réfléchi aux risques qu'ils prenaient en s'adonnant aux sports de neige. Beaucoup ont déjà modifié certains aspects de leur comportement sur les pistes (aller moins vite, se

montrer plus prudent et plus attentif...) ou souhaitent le faire. La plupart entendent en outre améliorer leur condition physique, notamment leur force et leur endurance.

Un exemple au sein de la direction

Le test pour les sports de neige a suscité un vif intérêt et a été très bien accepté. Dans la mesure où il a incité de nombreux usagers des pistes à réfléchir aux risques représentés par ces sports et a donné lieu à des changements concrets ou à des intentions de changement, ce test est considéré comme un instrument de prévention particulièrement efficace.

Le projet de HOLINGER SA de réduire le nombre d'accidents au moyen de cet outil semble donc en passe de se concrétiser. Pour commencer, les collaborateurs ont reçu des mouchoirs arborant le message «Les accidents peuvent avoir des conséquences gênantes. Faites le test pour les sports de neige». Des miroirs les invitant à s'interroger sur leur comportement sur les pistes ont par ailleurs été suspendus dans les couloirs. Pour Stephan Künzler, la sensibilisation du personnel doit

permettre de réduire d'environ 20 % le nombre d'accidents de sport dans son entreprise au cours des deux prochaines années. «En tant que membre de la direction, je me dois bien sûr de montrer l'exemple en faisant attention», conclut-il.

www.suva.ch/sports-de-neige



Commandez maintenant le module de prévention «Mesure de la vitesse» et sensibilisez vos collaborateurs à la vitesse sur les pistes lors d'une sortie d'entreprise à ski, www.suva.ch/modulesdeprevention // rmu



Stephan Künzler, membre de direction, HOLINGER SA, met en œuvre le test pour les sports de neige afin de prévenir les accidents durant les loisirs.

Retour sur prévention

Comme le disait Benjamin Franklin, qui fut non seulement l'un des plus célèbres pères fondateurs des Etats-Unis, mais aussi, ce que beaucoup ignorent, directeur de la première assurance-incendie américaine: «Mieux vaut prévenir que guérir». Nous pensons effectivement, par expérience, que prévenir vaut souvent mieux et moins cher que guérir. Supposition ou réalité? L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), organisation à but non lucratif basée à Genève, dont la Suva est membre, a voulu en avoir le cœur net: quel est le rapport coûts-bénéfices des fonds investis dans la sécurité et la protection de la santé? L'AISS a posé la question à 337 entreprises dans 19 pays.

Le résultat de cette analyse coûts-bénéfices originale fournit une confirmation empirique de ce que dicte le bon sens: une écrasante majorité des entreprises interrogées, soit plus de 90 % d'entre elles, retirent des avantages financiers de la prévention. Prévenir est donc rentable: ces entreprises affichent un retour sur prévention moyen de 2,2. En clair: pour chaque franc investi dans la prévention, elles économisent 2.20 francs. Une affaire intéressante. Principaux effets mentionnés: moins d'accidents, moins de retards, motivation et satisfaction des collaborateurs en hausse, amélioration générale de l'image de marque. Autre point positif: l'argent investi au départ dans les mesures de prévention produit des bénéfices durables. Mais, outre l'aspect financier, c'est surtout sur le plan humain que cette approche est gagnante, car comme le rappelle la Suva: «Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie ou d'avoir un accident.»

Concours

En faisant le test pour les sports de neige, vous recevez des conseils personnalisés afin d'éviter des accidents sur les pistes. En outre, cet instrument se prête bien aux activités de prévention en entreprise.

Avec vos collaborateurs, faites dès à présent le test pour les sports de neige à l'adresse www.suva.ch/test-sports-de-neige, puis dites-nous quel type d'amateur de glisse vous êtes en remplissant le formulaire en ligne.



Nous mettons en jeu les prix suivants parmi tous les participants qui nous communiquent cette information:



Une semaine de vacances à la neige en Valais pour deux personnes,

demi-pension et forfaits de ski inclus



Trois jours de week-end à la neige à l'Hôtel Lenzerhorn de Lenzerheide, pour deux personnes, demi-pension et forfaits de ski inclus



Trois jours de week-end à la neige dans la région lémanique pour deux personnes,

demi-pension et forfaits de ski



Clôture du concours: 28 février 2018

Event Tribunal 2017

L'Event Tribunal 2017 a réuni plus de 1300 personnes en Suisse. Objectif: sensibiliser les chefs d'entreprises, les responsables des ressources humaines ou de la sécurité quant aux conséquences d'un accident de travail d'un apprenti, tombé d'un chariot élévateur suite à diverses négligences en matière de sécurité.

La loi exige du chef d'entreprise de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs. Il est pour ainsi dire le premier maillon de la chaîne. Son engagement et son exemplarité jouent un rôle prépondérant, tout comme le fait que lui ou son entreprise soit signataire de la Charte sécurité Suva – un outil précieux pour faire respecter les règles de sécurité.

Malgré tout, comme l'a démontré ce procès, la sécurité reste l'affaire de tous. Chacun est responsable de ses actes et il n'est pas interdit de faire preuve de bon sens. Oser dire STOP lorsque sa vie ou celle de son collègue est mise en danger demande parfois du courage, certes. Surtout face à un patron colérique ou bourru. Pourtant, comme le dit Marc Truffer, directeur de la Division Sécurité au travail Suva: «Il suffit souvent qu'une seule personne s'oppose à un comportement dangereux pour que l'accident ne se produise pas!».//gnc

- www.suva.ch/eventtribunal2017
- → www.suva.ch/apprentissage-securite
- www.charte-securite.ch



«La manifestation renforce mon point de vue sur la sécurité. Chacun doit assumer ses responsabilités. Le diable se cache dans les détails.»

Philippe Courrèges, Nestlé, SHE Manager



«Je voulais mettre du concret, du «vécu» sur la théorie, comprendre le fonctionnement de la justice et de ces décisions.»

Emmanuel Andrey, MCI Group SA, Health and Safety Director



«Ces deux procès m'ont appris qu'il n'y avait pas qu'un seul responsable en cas d'accident.»

José Manuel Calvelo, Aéroport International de Genève, Ingénieur sécurité



«Sans l'appui de la direction, la sécurité fait du sur place. Cette journée me donne l'envie de m'engager pour la sécurité de nos collaborateurs.»

Isabelle Druey, Institut Agricole Grangeneuve, Responsable santé en entreprise

Les accidents ne sont pas une fatalité

La gravité d'un accident tient souvent à peu de chose. Sersa Suisse, active dans le secteur de la technique ferroviaire, a investi avec succès dans la prévention des chutes et des faux pas afin de ne pas laisser le destin de ses collaborateurs entre les mains du hasard.



Sur le chantier de Berne Wylerfeld, les travailleurs entraînent leur équilibre au moyen du footbag. // Raffael Waldner

Ce jour-là, la pluie avait tellement détrempé le plancher du véhicule de service qu'un poseur de voies expérimenté, qui travaillait depuis 35 ans pour l'entreprise, a glissé. Sa tête a alors lourdement heurté le sol. «S'il n'avait pas porté de casque, il ne serait plus des nôtres aujourd'hui», explique Mario Würgler, responsable de la gestion de la sécurité chez Sersa Suisse.

Un message de prévention envoyé par courrier postal

Les chutes et faux pas constituent l'une des principales causes d'accident au sein de cette société qui emploie un millier de collaborateurs. Non seulement le ballast sur lequel les poseurs de voies évoluent n'est pas plan, mais ceux-ci sont en outre exposés aux intempéries telles que le vent et le verglas. Par ailleurs, les travaux ont souvent lieu de nuit, et les dispositifs d'éclairage utilisés ne peuvent en rien être comparés à la lumière du jour. En 2015, l'équipe en charge de la sécurité a constaté que l'entreprise recensait un nombre élevé de chutes et faux pas non seulement au travail, mais aussi, de plus en

plus, dans le cadre des loisirs. «Désireux d'inverser cette tendance, nous avons lancé une campagne sur ce thème en 2016», précise Mario Würgler. Tout au long de l'année, des actions diverses ont été mises sur pied sur les quatorze sites que compte l'entreprise en Suisse. Les collaborateurs se sont ainsi vu proposer un parcours d'embûches, une vidéo sur les

Attention à la marche!

Les chutes et faux pas constituent la cause d'accident numéro un en Suisse. Chaque année, plus de 60 000 accidents de ce type ont lieu dans le cadre du travail, et plus de 120 000 en dehors. Un quart d'entre eux se produisent dans les escaliers. En outre, le risque de chute augmente considérablement en hiver. A cette période de l'année, c'est entre 6 heures et 9 heures du matin qu'il est le plus élevé. // rmu

risques de chute, ou encore un entraînement au moyen du footbag afin d'améliorer leur équilibre de manière ludique. «Certains se sont ainsi rendu compte qu'ils étaient moins souples que ce qu'ils pensaient», ajoute Mario Würgler en souriant. «Cela leur a permis de prendre conscience des risques liés aux chutes et faux pas.» Ils ont par ailleurs accueilli positivement l'envoi par la direction, à Noël, de cartes de vœux sur lesquelles figurait un message de prévention.

Forte baisse du nombre d'accidents

Fin 2016 déjà, l'entreprise a constaté que la campagne portait ses fruits: elle n'a recensé cette année-là que 33 chutes et faux pas au travail (contre 40 en 2015), et 29 dans le cadre des loisirs (contre 38 un an plus tôt). Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2017: mi-novembre, l'entreprise en avait recensé 26 au travail et 18 dans le cadre des loisirs. // rmu

→ www.suva.ch/trebucher

«Il n'y a pas de petites économies»

Les frais de traitement augmentent chaque année. Pour endiguer leur hausse, la Suva compte sur le travail quotidien de collaborateurs spécialisés, tels que Jasmin Zimmermann, employée depuis cinq ans au sein de l'agence Suva Winterthur. Texte: Regula Müller // Photo: Dominic Büttner

Les frais de traitement englobent les coûts occasionnés par les traitements médicaux et thérapeutiques des personnes accidentées, et ceux relatifs à leur réinsertion. En raison des progrès constants de la médecine et de l'allongement de l'espérance de vie, ils ne cessent de croître.

Pour maîtriser leur évolution, la Suva emploie quelque 90 spécialistes à travers le pays. «Nous contrôlons les factures envoyées par les fournisseurs de prestations», explique Jasmin Zimmermann. Dans un premier temps, les irrégularités, environ 50 % des 2 millions de factures reçues, sont détectées de manière électronique. Ensuite, la jeune femme de

33 ans vérifie si le tarif appliqué pour le décompte des médecins, des hôpitaux, etc., est correct et si la durée du traitement correspond à la gravité de l'accident. «Lorsque nous mettons le doigt sur une erreur, celle-ci est souvent commise par ignorance ou par inattention.»

Echanger avec les fournisseurs de prestations

En cas d'accident, la Suva prend en charge les frais d'un traitement approprié, dont le montant est défini par un système tarifaire. Si offrir un traitement optimal à l'assuré est important pour la Suva et les fournisseurs de prestations, cela ne signi-

fie pas recourir aux solutions les plus coûteuses. Cependant, il arrive que certains fournisseurs de prestations prescrivent notamment des bandages très onéreux. «Lorsque nous refusons une telle facture, nous économisons jusqu'à 200 francs. Cumulés, ces petits montants engendrent d'importantes économies.» Le contrôle des factures n'est pas l'unique mesure permettant d'endiguer la hausse des coûts. «Echanger avec les fournisseurs de prestations améliore considérablement la collaboration et la communication», explique Jasmin Zimmermann. Ces rencontres sont aussi l'occasion de répondre à des questions relatives au système tarifaire.

Grâce à ces mesures, la Suva réalise chaque année des économies de 200 millions de francs. Cet argent est restitué aux entreprises assurées à la Suva sous la forme de primes plus basses.

→ www.suva.ch/frais-de-traitement



Jasmin Zimmermann est l'une des quelque 90 spécialistes frais de traitement de la Suva.

Les frais de traitement comprennent:

- Les coûts relatifs aux traitements médicaux et thérapeutiques des personnes accidentées (prestations médicales de l'hôpital ou du médecin de famille, physiothérapie, technique orthopédique, transports en ambulance, etc.):
- Les coûts liés à la réinsertion des personnes accidentées (p. ex. prestations d'agences de placement ou de conseillers professionnels).

Sinon, c'est la «roulette russe»

Depuis 2010, le nombre de chutes a augmenté en Suisse. Chaque année, 22 d'entre elles connaissent une issue fatale. Le respect des règles vitales est la seule façon d'éviter les accidents mortels dus aux chutes. Les travailleurs doivent prendre conscience qu'ils jouent à la roulette russe en continuant à travailler lorsqu'ils savent qu'une règle vitale n'est pas respectée.



Seul moyen d'éviter les chutes: respecter les règles vitales! Sinon, c'est la «roulette russe». www.suva.ch/regles



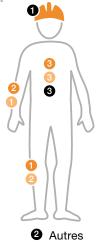
Pendant la chute, il est trop tard

Il ne faut pas nécessairement tomber de très haut pour se



Une chute de faible hauteur peut également entraîner des blessures graves ou mortelles.

Blessures les plus fréquentes... ... en cas de chute de hauteur Extrémités inférieures Extrémités supérieures Tronc, dos et postérieur ... en cas de chute avec invalidité Extrémités supérieures Extrémités inférieures Colonne vertébrale ... en cas de chute mortelle 1 Crâne, cerveau



Dans près de la moitié des cas de chute mortelle, la hauteur de chute entre 1 m et 5 m.

Les chutes ont souvent de graves conséquences. Chutes de hauteur (accidents professionnels) par année:



Dans un cas sur trois, les accidents professionnels mortels ou gravement invalidants sont dus à des chutes de hauteur.

Coûts des chutes de hauteur

3 Colonne vertébrale

Les chutes de hauteur engendrent des coûts extrêmement élevés et sont souvent mortelles. Elles causent de la souffrance et coûtent 260 millions par an aux payeurs

Coûts moyens par accident:



En cas de non respect d'une règle vitale, il faut dire STOP, interrompre le travail et mettre en œuvre ou rétablir les conditions de sécurité requises. On reprend le travail une fois que le danger a été écarté.

Sports d'hiver: à vos skis, prêts, partez!



Bien que la neige se fasse encore attendre, il est grand temps de se préparer à la saison de ski et de snowboard. La musculature des jambes et du tronc est particulièrement sollicitée lorsque l'on pratique un sport de neige. Nous avons conçu des exercices de fitness comprenant trois niveaux de difficulté pour aider les amateurs de glisse à se préparer comme il se doit.

Cinq exercices permettent de faire le point sur votre condition physique et de découvrir le niveau qui vous correspond. «Une bonne condition physique permet de réduire le risque de blessure», explique Samuli Aegerter, chef de la campagne sports de neige à la Suva. // rmu

www.suva.ch/sports-de-neige

Une perspective plutôt qu'une rente

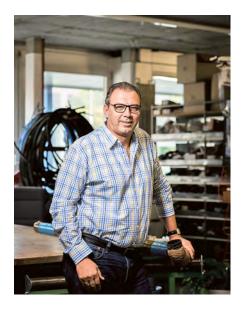
A trois ans de la retraite, un collaborateur de l'entreprise Hirzel Haustechnik AG a subi un grave accident en glissant sur une plaque de verglas durant les vacances de Noël. Ses blessures à l'épaule ne lui permettaient plus d'exercer son activité de spécialiste en toit plat, si bien qu'après plus de huit mois d'incapacité de travail, l'hypothèse d'une retraite anticipée a été envisagée. «Jusqu'à ce qu'un collaborateur du service extérieur de la Suva me présente les mesures de réinsertion en entreprise proposées par celle-ci», se souvient Roger Hirzel, gérant de la société. «Je n'ai pas hésité longtemps: je devais offrir de nouvelles perspectives à ce travailleur.»

Il a alors créé spécialement pour lui un poste consistant à transporter du matériel vers ou depuis des chantiers et à réaliser des travaux de rangement peu exigeants. «Les cadres de l'entreprise se sont réunis et ont réorganisé nos processus de manière à ce qu'il soit possible de lui confier des tâches». La Suva l'a soutenu dans cette démarche en versant 20 000 francs à la société dans le but d'aider celle-ci à financer les frais supplémentaires engendrés. Pour

Roger Hirzel, ces mesures ont profité à tous les acteurs concernés: le collaborateur accidenté a ainsi pu continuer de travailler jusqu'à l'âge de la retraite et percevoir de ce fait une rente décente; le fait de voir qu'il faisait de son mieux malgré son handicap a motivé ses collègues, et la Suva a pour sa part économisé quelque 300 000 francs de paiements de rente.

Le programme «Incitations pour réinsertions en entreprise» de la Suva a été lancé l'année dernière à l'issue d'une phase pilote de cinq ans. Afin d'aider les entreprises à encourager la réinsertion de leurs collaborateurs, la Suva prend en charge les frais occasionnés par celle-ci (jusqu'à concurrence de 20 000 francs) si l'assuranceinvalidité (AI) ne peut pas (ou que partiellement) verser des prestations dans ce cadre. Grâce à ces mesures, 34 accidentés ont pu réintégrer le monde du travail au cours des treize derniers mois. Les quelque 560 000 francs investis à cet effet ont déjà permis à la Suva d'économiser plus de dix millions de francs. // rmu

www.suva.ch/reintegration-f



Attaches rapides



A partir du 1er janvier 2020, la Suva ne tolérera plus l'utilisation de certains types d'attaches rapides pour engins de chantier: les modèles non conformes aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la sécurité des machines sont dangereux. Les accidents sont souvent dus à la chute d'un accessoire qui n'était pas correctement verrouillé. La Suva a prononcé plusieurs interdictions de vente à l'encontre des fabricants, et le Tribunal fédéral les a confirmées au printemps dernier. La plupart des marques concernées sont en train d'adapter les modèles existants ou proposent déjà de nouvelles solutions. // rmu

www.suva.ch/attaches-rapides

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28 www.suva.ch: benefit@suva.ch

Rédactrice en chef:

Regula Müller (rmu)

Conception et mise en page:

Tina Braun

Contributions à la présente édition:

Regina Pinna-Marfurt (p5r), Nadia Gendre (gnc), Alois Felber (afe), Daniel Schriber (scd), Stefan Kühnis (stk), Benedikt Weibel

Traductions:

team gestion des langues de la Suva

Dominik Wunderli, Keren Bisaz, Raffael Waldner, Dominic Büttner, Simone Mengani

Illustration:

Hahn+Zimmermann, Statista Sàrl

Commandes et changements d'adresse:

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17 E-mail:service.clientele@suva.ch Reproduction souhaitée avec mention de la source. «benefit» paraît quatre fois par an.

Impression avec bilan neutre en CO2: www.myclimate.org/fr

Toolbox dédiée aux EPI

L'association faîtière Swiss Safety propose une nouvelle toolbox contenant des informations et des unités de formation condensées sur les équipements de protection individuelle (EPI). Destinée en priorité aux cadres et aux préposés à la sécurité pour promouvoir l'utilisation des EPI, cette boîte à outils constitue une aide précieuse pour organiser des entretiens de deux minutes permettant de sensibiliser les collaborateurs. La toolbox coûte 39 francs et peut être commandée sur le site de l'association. // rmu

www.swiss-safety.ch

La session d'hiver du Parlement a débuté fin novembre. Le Conseil des Etats statuera sur une disposition légale relative à la surveillance des assurés. La commission chargée de l'examen préalable suggère d'ancrer dans la loi un article permettant aux assurances d'observer secrètement un assuré lorsque des indices concrets laissent présumer qu'il perçoit ou tente de percevoir indûment des prestations. La commission a proposé de fixer la durée de l'observation à trente jours au plus sur une période de six mois, période prolongeable si des raisons valables le justifient. Outre les enregistrements visuels, les enregistrements sonores seraient désormais autorisés, et les détectives pourraient utiliser des

Loi sur les détectives

La Suva est favorable à une base légale claire régissant le recours aux détectives. Elle a exprimé son avis dans le processus de consultation. Car à ses yeux, il est essentiel que l'argent des primes revienne uniquement aux assurés qui y ont droit.//rmu

émetteurs GPS pour la localisation.



Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Trop froid pour la pratique du sport?

Les basses températures ne sont en principe pas une excuse pour laisser tomber l'entraînement sportif. Il convient cependant d'observer quelques règles:

L'air froid assèche et refroidit les muqueuses des voies respiratoires. Respirer par le nez aide à filtrer, humidifier et réchauffer l'air. Pendant l'entraînement, il ne faudrait pas parler non plus. En hiver, il faut privilégier les sports qui exigent un effort modéré et constant, et qui permettent ainsi de respirer plus lentement et d'inhaler suffisamment d'air par le nez. Le ski de fond, la randonnée, le walking et la course à pied sont particulièrment recommandés. En revanche, il vaut mieux attendre le printemps pour s'adonner à un entraînement fractionné ou particulièrement intensif, ou alors le faire en intérieur. Il vaut mieux porter un bonnet qu'un bandeau, car la plus grande partie de la chaleur corporelle s'échappe par la tête.

Abstenez-vous de faire du sport en plein air par temps froid si vous souffrez de problèmes cardiovasculaires, d'une maladie cardiaque ou d'asthme.

Question:

Quelle est la pratique sportive adaptée aux basses températures?

Réponses possibles:

- A Course d'obstacles
- **B** Ski de fond
- C Course de relais
- www.suva.ch/concours
- > www.suva.ch/sport-par-temps-froid
- ❖ Clôture du concours: 19 janvier 2018



Solution de la dernière édition

Selon quels critères la Suva assume-t-elle une lésion dentaire?

A: Lésion dentaire due à un bouton de chemise dans une salade

 Les gagnants seront informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours

La sécurité, facteur de productivité

En 2013, à l'occasion d_'un contrôle sur un chantier, Björn Weber est stupéfait de ce qu'il découvre! Il connaissait déjà l'importance de la formation à l'utilisation des EPI antichute en termes de gain de temps et de productivité. Aujourd'hui, il est en mesure d'en apporter la preuve.



EPI antichute: indispensables pour le travail en forêt. // Dominik Wunderli

«Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres, mais un investissement dans la productivité: nos collaborateurs travaillent plus efficacement depuis qu'ils savent utiliser correctement les équipements et gérer les terrains difficiles.» En 2013, Björn Weber, responsable technique de l'exploitation forestière de Sigriswil, se voit confier la planification des travaux de stabilisation d'un terrain en pente. Lors d'un premier contrôle sur ce chantier, il est stupéfait de découvrir qu'il n'y a ni outils ni équipements de protection adéquats - ou qu'ils sont en mauvais état - et que le personnel n'utilise pas d'EPI antichute. Il ordonne l'arrêt immédiat du chantier, achète le matériel nécessaire et déclare à la direction: «Soit nous formons correctement nos collaborateurs, soit nous n'acceptons plus ce genre de travail.»

Astuces et conseils de pros

A l'époque, il n'existait pas de cours spécialement dédiés aux EPI antichute. Il dé-

cide donc d'en créer lui-même, avec l'aide de Matthias Poschung, directeur du site anseilen.ch. Ses collaborateurs suivent leur premier cours en 2014.

Il existe aujourd'hui, en plus des cours de base, des formations approfondies, individuelles ou continues comprenant une partie théorique ainsi que des exercices pratiques en zone sécurisée et sur le terrain. Entre-temps, d'autres exploitations forestières suivent ces cours et bénéficient elles aussi des conseils et astuces des pros. Les collaborateurs de Björn Weber suivent un cours de répétition tous les trois à quatre ans, et tous, y compris les apprentis suivent au moins le cours de base, qu'ils soient amenés à travailler en hauteur ou non: «Chacun doit connaître le B.A.B.A.».//stk

www.suva.ch/regles

L'avis de l'expert



Urs Limacher, spécialiste de la sécurité à la Suva, évalue l'approche de l'exploitation forestière de Sigriswil.

Les EPI antichute sont-ils importants pour travailler en forêt?

Les spécificités du travail forestier et les conditions topographiques nous interdisent d'utiliser des équipements comme des plateformes élévatrices ou des scies télescopiques. En terrain escarpé et pour escalader un arbre ou grimper sur une échelle, il faut porter des EPI antichute.

Quelles sont les erreurs les plus fréquentes dans ce domaine?

Travailler avec des EPI antichute présente des dangers particuliers. Une erreur ou une méthode inadaptée peuvent provoquer des accidents graves. La plupart sont dus à l'absence de protection antichute, mais il peut s'agir aussi d'un manque ou d'une absence de formation, d'une confusion des techniques, d'un manque d'expérience ou, au contraire, d'un manque d'attention dû à la routine.

En quoi l'exploitation forestière de Sigriswil est-elle exemplaire?

Elle a fait d'une obligation – la règle vitale n° 6 exigeant une protection antichute pour les travaux forestiers – un principe. Et puis son partenariat de formation avec la plateforme anseilen.ch: une initiative qui profite à l'une et à l'autre. L'ayant constaté de mes propres yeux, je confirme aussi le gain de temps obtenu grâce aux EPI antichute.

Investir dans les collaborateurs

L'accident professionnel subi par Marco Saligari, un grutier employé par la société luganaise Garzoni SA, a amené celle-ci à faire preuve d'inventivité. Grâce au dialogue, à une estime mutuelle et à un soutien de la part de toutes les parties prenantes, le travailleur a pu réintégrer l'entreprise. Texte: Regina Pinna-Marfurt // Photo: Simone Mengani



Malgré sa prothèse de la jambe, Marco Saligari peut de nouveau exercer son métier de grutier.

Nous sommes fin novembre 2012. Marco Saligari, un grutier expérimenté, âgé de 54 ans, se blesse grièvement en chutant de la dalle d'un bâtiment. Malgré des complications inattendues au cours du processus de guérison, lui et son employeur ainsi que ses amis et le case manager de la Suva font tout pour qu'il puisse retrouver son poste de travail. Malheureusement, il reçoit un contrechoc en 2014 et se voit amputé de la jambe droite. Ce que lui dit alors au téléphone Carlo Garzoni, le dirigeant de l'entreprise, le marquera à jamais: «Il faut que tu te rétablisses. Tes collègues et moi avons besoin de ton expérience et de tes compétences. Tu dois réintégrer l'entreprise. Nous ferons tout notre possible pour t'aider et trouverons avec toi des solutions adéquates.»

Ces paroles de réconfort le motivent au plus au point: il perçoit ensuite différemment ses douleurs, les journées interminables passées sur le canapé ainsi que les innombrables séances de physiothérapie. Grâce au soutien de toutes les parties prenantes, le processus de guérison s'avère moins long que prévu.

Manier une grue malgré une prothèse de la jambe

Trois ans plus tard, lorsque Marco Saligari fait son retour sur un chantier en compagnie de son supérieur Marco Todeschini, l'émotion est palpable. Entre-temps, l'entreprise a pris des mesures et construit de sa propre initiative des moyens auxiliaires afin de favoriser la réinsertion du travailleur. Un échafaudage pourvu d'une

Pour une réinsertion réussie

La réinsertion des personnes accidentées est l'un des axes prioritaires de la Suva. Un soutien de la part de toutes les parties prenantes permet d'accélérer ce processus, à condition toutefois que l'accidenté bénéficie d'un accompagnement précoce et compétent. Dans les cantons d'Argovie, de Soleure et du Tessin, la Suva a conclu des conventions de collaboration afin de favoriser la réinsertion des personnes présentant une incapacité de travail. // p5r

main courante a ainsi été installé autour de la grue afin de lui faciliter l'accès à celle-ci. «Nous avons pris un

risque, car nous ne savions pas si sa prothèse de jambe lui permettrait de mener à bien ses tâches», se souvient Carlo Garzoni. Equipé d'un dispositif radio, Marco Todeschini accompagne Marco Saligari sur la «tour d'escaliers» à son retour. Après un bref moment de doute, Marco Saligari réalise de premières manœuvres avec la grue et déplace avec précision le matériel se trouvant sur le chantier. Toute l'équipe se laisse alors submerger par l'émotion. Habituellement très pudique, ce grutier expérimenté ne peut s'empêcher d'être bouleversé par la confiance qu'il s'est vu témoigner de la part de la direction de l'entreprise.

Des moyens auxiliaires originaux

Après quelques mois seulement, l'échafaudage ne s'avère plus nécessaire. En outre, Marco Saligari s'est vite habitué à sa prothèse, si bien qu'une chaise lui suffit désormais pour se reposer entre les manœuvres. Il est à présent en mesure d'organiser les travaux avec ses collègues et de réaliser ceux-ci comme auparavant. Lorsqu'il éprouve des difficultés pour se déplacer sur un chantier, on met en place des solutions adéquates, par exemple en installant temporairement une main courante. Parfois, il s'avère toutefois nécessaire d'aménager des passerelles ou des accès spécifiques. «Dans le secteur de la construction, il faut savoir faire preuve de flexibilité et d'inventivité», explique fièrement Marco Todeschini. Carlo Garzoni, pour sa part, est convaincu que «pour une entreprise, il n'y a pas de meilleur investissement que dans les collaborateurs.»

www.suva.ch/reinsertion

L'ours dans la cuisine

Au fond de ce vallon perdu du Vercors où tout a parfum d'étrangeté, le gîte d'étape fait restaurant. On y mange bien, et il y a même «une ambiance», assure la région unanime avec un air entendu et un sourire en coin. Le chef, fier d'être passé par une table «Michelinée», improvise sur des produits locaux, bios, sublimes. La carte affiche des ambitions mais le chef, comment dire, n'a pas toute la classe élégante et immaculée d'un cuisinier étoilé. Des origines pyrénéennes le classent dans la famille des ursidés. Il en a la carrure et les poils aux bras. Ils sortent d'un vieux pull-à-sueur kaki. Sa toque est une casquette verdasse d'où jaillit une tignasse à la Coluche, sur une bouille cabossée de cuistot médiéval. Sur le pantalon militaire, le tablier fut blanc peut-être, il y a longtemps. Il a développé depuis de nombreuses nuances de gris, enrichies à chaque service. Bref, on trouve là tout le charme discret du Tord-Boyaux de Pierre Perret. A quelques rassurants détails près: la carte allèche, les amuse-gueule sont généreux et les parfums affriolants.

Parce que le chef cuisine en salle. L'on n'ignore donc rien de sa manière de travailler. C'est même un poème de regarder cet ours monter une brochette périgourdine en se léchant les doigts à chaque morceau de gésier enfilé. Ou dresser de ses grosses pattes un foie gras mi-cuit miraculeux. Tout est à l'avenant: les truites de la source voisine au pesto, la courge gratinée aux noix, le canard aux cèpes, la crème brûlée à la marjolaine qui sautent du fourneau à la table dans de grands nuages de fumée. C'est chaleureux, amical, généreux. On bavarde, on refait le monde avec le cuistot après boire, on partage la mirabelle de l'amitié.

Du coup, le restaurant ne désemplit pas. Et je prie le ciel qu'aucun inspecteur sanitaire un peu cul-pincé (ils le sont souvent) vienne mettre son nez dans les marmites. Il n'est pas sûr que le restaurant y survive. Ou alors l'inspecteur...



Antoine Rüf Journaliste



Ouvert aux techniques alternatives

Formé selon les préceptes de la médecine traditionnelle, le Docteur François Luthi est devenu le fervent défenseur d'une médecine au sens large et pluridisciplinaire, qui soigne le patient en tenant compte de son environnement. Texte: Nadia Gendre // Photo: Keren Bisaz

Né à la Chaux-de-Fonds, François Luthi vit à Sierre (VS). Marié et père de trois jeunes adultes, il rejoint la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion en 2001 dont il est aujourd'hui le médecin-chef du service de réadaptation de l'appareil locomoteur. A côté, il consacre une partie de son temps à l'enseignement au CHUV et à l'Université de Lausanne, et des recherches en lien avec ses patients. Son expérience en a fait un défenseur inconditionnel d'une médecine basée sur le «modèle bio-psychosocial et contextuel», visant à soigner les patients tout en considérant leur problème physique ainsi que leur environnement personnel, professionnel et familial.

«Aujourd'hui, on essaie de démédicaliser au maximum.»

De l'histoire à la recherche

Son goût pour la recherche lui vient sans doute de sa passion pour l'histoire de l'Antiquité. Pas étonnant d'ailleurs qu'il ait réalisé sa thèse en histoire de la médecine - une étape importante dans sa carrière puisqu'elle l'initie au travail pluridisciplinaire et lui apprend méthodologie et rigueur, deux qualités indispensables pour tout chercheur.

La recherche fait partie de son quotidien et de celui de son équipe. Il y tient. Car, parmi les patients rencontrés, nombreux sont ceux qui souffrent de douleurs chroniques. «Lorsqu'en une journée, on voit dix patients qui ne vont pas mieux ou qui ont toujours mal, la recherche contribue à garder le moral et éviter l'ennui», plaisante le quinquagénaire. Mais pas uniquement. De belles avancées ont eu lieu grâce à ces études. Elles ont par exemple conduit à une meilleure compréhension de la douleur ou encore de l'importance des scénarios et des croyances dans un retour au travail. En effet, après un accident, un patient se retrouve parfois avec des peurs, voire construit dans son imaginaire des scénarios catastrophes futurs. Cette situation peut devenir extrêmement invalidante si rien n'est fait pour l'améliorer. Dès lors, en comprenant ce qui influence cette personne, il devient possible de la soigner et bien souvent l'accompagner vers une reprise de ses activités.

Un pas vers les techniques alternatives

«Aujourd'hui, on essaie de démédicaliser au maximum, car les anti-inflammatoires ou la morphine créent sur le long terme des dépendances, des problèmes de cœur, de reins, d'estomac», explique François Luthi. Les patients souffrant de douleurs chroniques doivent donc pouvoir mobiliser leurs ressources internes. Et l'exercice physique a des propriétés antalgiques et anti-inflammatoires, sans les risques des médicaments ! «A la CRR, on obtient le meilleur effet thérapeutique avec la marche», dit-il, toujours étonné des bénéfices de cette activité. Adepte de randonnée en montagne, il en fait régulièrement le week-end avec Jacinthe, son épouse canadienne. Cette pratique lui permet de se ressourcer et de rester en forme malgré ses charges professionnelles.

Mais parfois, le mouvement ne suffit pas. Hypnose, auto-hypnose, acupuncture peuvent alors devenir des techniques précieuses dans un traitement. «Dans mon service, nous avons deux femmes médecins qui pratiquent des thérapies combinées avec l'hypnose médicale lors de manipulations douloureuses ou avec l'acupuncture dans certains cas associant douleurs, troubles d'anxiété ou de dépression.» François Luthi est très réceptif à ces méthodes dites parallèles, car elles ouvrent des portes face auxquelles la médecine traditionnelle reste parfois impuissante et elles peuvent largement faciliter un traitement.

La pleine conscience, le tai-chi ou le yoga ne sont pas encore proposées à la CRR, mais ces pratiques demeurent des pistes intéressantes pour l'avenir. «Faire de la rééducation, c'est parfois ennuyeux pour les patients. Avec ces techniques, cela peut vraiment devenir un plaisir et être motivant».

François Luthi déteste le mot réhabilitation; il préfère celui de réadaptation. Peut-être parce que, en optimiste réfléchi, il voit dans le deuxième terme davantage de perspectives positives. Et son scénario à lui pour l'avenir, au-delà de son travail ? Refaire de la photo, apprendre à jouer au piano, faire des randonnées ou encore vivre en pleine conscience le moment présent.

Accès aux infos en ligne

Téléchargez de nouveaux feuillets d'information, brochures et listes de contrôle sur notre site en entrant simplement la référence de la publication. Sur www.suva.ch/carte-commande-benefit, vous trouverez également la liste des nouveautés présentées ci-dessous.

E-Paper | Newsletter





Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services. La version e-paper vous permet quant à elle de recevoir la dernière édition du magazine «benefit» directement dans votre boîte de messagerie.

- www.suva.ch/newsletter
- www.suva.ch/benefit

Tout pour les premiers secours



La Suva propose du matériel de premiers secours à des conditions particulièrement avantageuses pour les entreprises assurées. L'assortiment est composé à partir des statistiques de la fréquence des accidents et des besoins de votre branche. Il s'agit exclusivement de matériel de qualité supérieure sélectionné auprès de fournisseurs suisses. L'emballage et l'envoi sont confiés à des organisations à but non lucratif qui occupent des personnes atteintes de handicap et leur offrent ainsi une possibilité de mieux s'intégrer dans la société. Infos complémentaires: 041 419 58 51 (service clientèle).

■ Commandes: www.suva.ch/premiers-secours

Travaux forestiers: sécurité et assurance obligatoire



Quelles sont les règles de sécurité à respecter dans le cadre des travaux forestiers? Quel est le statut des intervenants face aux assurances? Votre tâcheron estil considéré comme votre salarié? Quel est le statut d'un agriculteur exécutant des travaux forestiers? Ce nouveau feuillet d'information apporte des réponses et un condensé pratique à l'usage des propriétaires, entrepreneurs et exploitants forestiers, gardes forestiers et agriculteurs sur le thème de la sécurité au travail et de l'assurance obligatoire. Cette publication entièrement revue et mise à jour regroupe les contenus de plusieurs anciens feuillets d'information.

☑ Travaux forestiers bien assurés. ABC de la sécurité au travail et de l·assurance obligatoire // Brochure // Format pdf // 7 pages A4 // www.suva.ch/88202.f

Un accidenté devient ambassadeur des règles vitales



Que se passe-t-il si on ne respecte les règles vitales au travail? Pour le savoir, nous vous invitons à découvrir l'histoire de Werner Witschi. «15 min économisées au mauvais endroit» et «une seconde d'inattention»: un accident qui s'est terminé dans une chaise roulante pour un entrepreneur en installations photovoltaïques. Regardez les six épisodes d'une vidéo passionnante racontant la lutte qu'il a menée pour retrouver une vie normale. Ce voyage en images revient à l'endroit où Werner Witschi a fait une chute de 6 m dans le vide, sur ses souvenirs de la période passée à l'hôpital, puis en réadaptation et jusqu'à sa nouvelle vocation d'ambassadeur de la sécurité des couvreurs: pour éviter à d'autres de connaître le même sort que lui.

☑ Regarder la vidéo (six épisodes): www.suva.ch/regles

Manutention des charges: que peut-on exiger?



Les contraintes physiques excessives comptent parmi les causes les plus fréquentes de troubles de l'appareil locomoteur chez les travailleurs. Pour les prévenir, il est important que les conditions de travail soient adaptées aux individus. Mais que peut-on raisonnablement exiger? Il existait déjà un premier questionnaire «Observations ergonomiques» (réf. 66128.f) permettant d'évaluer les contraintes physiques au poste de travail. A titre complémentaire, les ergonomes de la Suva et les spécialistes du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO proposent maintenant une nouvelle analyse spécialement dédiée à l'action de pousser et tirer des moyens auxiliaires de transport. Ce questionnaire peut également servir d'analyse dans le cadre d'une enquête d'accident.

- ✓ Analyse des contraintes physiques: Action de pousser et tirer des moyens auxiliaires de transport // Format pdf // 7 pages A4 // www. suva.ch/88293.f
- Mode d'emploi de l'analyse des contraintes physiques: www.suva.ch/88293/1.f

Instruction des règles vitales sur les chantiers: suivez le guide!



Les règles vitales sauvent des vies! Mais il faut pour cela que les travailleurs soient régulièrement instruits. Sur les chantiers, les contremaîtres et les chefs d'équipe sont les instructeurs les plus crédibles. Mais ceux de votre entreprise savent-ils comment faire? Nous leur proposons un «exemple de cours d'instruction des règles vitales». Cette vidéo constitue le pivot du nouveau module de prévention de la Suva destiné à la formation des cadres de la branche du bâtiment chargés d'instruire les travailleurs sur les chantiers. Nous vous invitons à organiser une séance pour les cadres de votre entreprise: ancrez les règles vitales dans votre culture de la sécurité et aidez-nous à prévenir les accidents graves!

∠ Exemple d'instruction des règles vitales pour contremaîtres et chefs d'équipe // Vidéo (5,38 min) // www.suva.ch/tournee-des-chantiers > Rubrique «Intervention»

En bref

Nouveautés

Netrait de conduites en fibrociment amianté par fracture contrôlée // Fiche thématique // Format pdf // 2 pages A4 // www.suva.ch/33091.f

Remaniements

- ∠ Chariots élévateurs latéraux et quadridirectionnels // Listes de contrôle // 4 pages A4 // Réf. 67164.f
- ☑ Grues à tour pivotante. Installation, montage, démontage // Brochure // 20 pages A4 // Réf. 66061.f
- Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement // Support pédagogique // 32 pages A4 // Réf. 88816.f
- △ La sécurité en s'encordant // Brochure // 20 pages A4 // Réf. 44002.f
- ☑ Radon dans les installations d'alimentation d'eau
 // pdf // 6 pages A4 // www.suva.ch/44097.f

Pour votre panneau d'affichage!





- → Pour que votre fauteuil de bureau ne soit pas plus en forme que vous: nos programmes de fitness // Affichette A4 // Réf. 55374.f
- ∠ Les joies de l'hiver sans les chutes: portez des chaussures à semelles antidérapantes // Affichette A4 // Réf. 55376.f

On ne joue pas avec les pointeurs laser!

Le non-respect des consignes d'utilisation des pointeurs laser peut provoquer des lésions oculaires ou des éblouissements pouvant occasionner de graves accidents. Une nouvelle fiche thématique disponible sur suva.ch explique comment se protéger des pointeurs laser et à quoi faire attention lorsqu'on utilise ce type d'appareil.

www.suva.ch/radioprotection > Outils > Fiches thématiques > Pointeurs laser



